

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

Séance du Mardi 1^{ER} Mars 2022

A la Salle des Fêtes de Saint Germain Les Belles
les Conseillers communautaires, régulièrement convoqués,
sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET,

Date de convocation : Lundi 21 Février 2022.

○ **Présents :**

	PRESENT	ABSENT		PRESENT	ABSENT
ALLET Marie	X		LAVOREL Eric	X	
BERNIER Delphine	X		LHOMME-LEOMENT Jacqueline	X	
CHAUMEIL Nathalie	X		LONGEQUEUE Jean-Paul	X	
DE NEUVILLE Christine	X		MARTHON Alain	X	
DITLECADET Marc	X		MONTET Guy	X	
DUBOIS Jean-Louis	X		MOURET Michel	X	
DUPONT Eric	X		PATIER Stéphane	X	
GENESTE Stéphanie		X	PREVOST Stéphane	X	
GILLET Emilie	X		REDEMPT Véronique	X	
LACHAUD Jean-Luc	X		REDON-SARRAZY Maryvonne	X	
LATOUILLE Christian		X	TARRADE Gilbert	X	

○ **Absents :**

- Madame Stéphanie GENESTE était absente excusée,
- Monsieur Christian LATOUILLE, absent excusé, a donné pouvoir à Monsieur Alain MARTHON.

○ **Secrétaire de séance** : Madame Jacqueline LHOMME-LEOMENT.

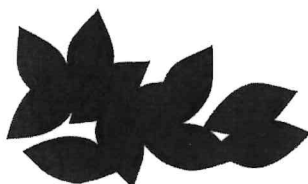
■ **DÉLIBÉRATION N°2022-003 RELATIVE A L'APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIANCE SUD HAUTE VIENNE.**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Marc DITLECADET, Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que celui en exercice pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,



Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220301-2022-003-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022

Considérant que Monsieur Marc DITLECADET, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Emilie GILLET, Vice-Présidente chargée des finances pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Le Comptable Public,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

■ **APPROUVE** le compte administratif 2021, lequel peut se résumer de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (2020)	-	0.00 €
Résultat de l'exercice (2021)	Excédent	647 493.29 €
Résultat disponible à affecter au BP 2022	Excédent	647 493.29 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (2020)	Excédent	157 758.63 €
Résultat de l'exercice (2021)	Excédent	18 162.54 €
Résultat	Excédent	175 921.17 €
Solde des restes à réaliser (2021)	Déficit	- 818 717.84 €
Besoin total de financement (BP 2022)		642 796.67 €

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A SAINT GERMAIN LES BELLES, LE 1^{ER} MARS 2022

Le Président : Marc DITLECADET

Nombre de conseillers	
En exercice	22
Présents	19
Votants	20
Exprimés	20
Contre	0
Pour	20
Abstentions	0

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20220301-2022-003-DE
Date de télétransmission : 08/03/2022
Date de réception préfecture : 08/03/2022